

## CONCOURS

Service des ressources humaines  
Division de la dotation

PROFESSIONNELS

### CONSEILLÈRE OU CONSEILLER EN COMMUNICATION

SERVICE DES COMMUNICATIONS

POSTES TEMPORAIRES

La Ville de Québec est à la recherche de personnes qualifiées afin de constituer une liste servant à pourvoir des postes temporaires de conseillère ou conseiller en communication.

#### SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous l'autorité d'une directrice ou d'un directeur de division, la personne titulaire de ce poste propose des stratégies, élabore, réalise et évalue des plans de communication, assure les relations avec les médias et élabore des activités de relations publiques. Elle participe à la réalisation de programmes de communication interne et externe. Elle veille au maintien de l'image de la Ville et est appelée à participer aux activités de communication institutionnelle de cette dernière et contribue au développement des contenus du site Internet. Elle accomplit toute autre tâche connexe à la demande de sa supérieure ou de son supérieur.

#### EXIGENCES

Détenir un baccalauréat en communication et posséder un minimum de trois années d'expérience pertinente reliée à la fonction.

Connaissance approfondie des méthodes et techniques de communication écrite et orale, de la structure et du fonctionnement des divers médias d'information et compréhension des techniques et pratiques en matière de communication graphique et d'édition.

Capacité à communiquer de façon claire et adaptée aux différents types de public et en fonction des différents médiums utilisés.

Excellent maîtrise de la langue française écrite et orale. Connaissance de la langue anglaise, un atout.

Bonne connaissance de la suite Microsoft Office, des logiciels photoshop, illustrator et publisher.

Posséder un esprit d'analyse développé, le souci du service à la clientèle et une bonne capacité à travailler en équipe, à innover et à exercer un rôle-conseil dans son domaine.

#### TRAITEMENT

De 44 697 \$ à 80 497 \$ (échelle 2010).

#### HORAIRE

35 heures par semaine. L'emploi nécessite une disponibilité à travailler occasionnellement en dehors des heures normales de travail.

#### DURÉE

1 an avec possibilité de prolongation.

#### PÉRIODE D'AFFICHAGE

Du 18 mars au 7 avril 2013.

INSCRIPTION

Les personnes intéressées et répondant aux exigences doivent postuler en ligne en accédant au site Internet de la Ville de Québec situé à l'adresse suivante : [www.ville.quebec.qc.ca](http://www.ville.quebec.qc.ca) dans la rubrique Services en ligne, sous l'appellation Emplois et stages. Les candidatures seront analysées sur la foi des documents soumis au moment de l'inscription.

ÉQUITÉ EN  
EMPLOI

La Ville de Québec souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées.